



Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne

VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER 2018/2019

Vous voudrez bien trouver, sous ce pli, la demande de validation de votre permis de chasser « bon de commande » 2018/2019.

Ce document est à nous **retourner** dûment complété et signé, accompagné de votre règlement, à l'aide de l'enveloppe jointe.

Pour ce faire, nous vous invitons à prendre connaissance des instructions figurant au verso du présent document.

Important :

- possibilité de solliciter la validation du permis de chasser, via le site Internet de la Fédération www.chasseurdelyonne.fr, **à compter du 11 juin 2018**.
- aucune validation n'est délivrée immédiatement au Siège de la Fédération.

INFORMATIONS

- La Fédération **vous propose l'assurance responsabilité civile chasse individuelle de base dont la notice d'information est jointe. Il suffit de cocher la case prévue à cet effet et de régler le montant de la validation retenue AVEC assurance.**

- **Pour toute garantie supplémentaire (chiens, armes...), contactez directement :**

GAN Assurances
BP 13 - 25800 VALDAHON
Tél : 03 81 25 01 10 – mail : valdahon-valassur@gan.fr

- **PMA (prélèvement maximal autorisé) national Bécasse des Bois**

RAPPEL : tout chasseur chassant la bécasse des bois doit *obligatoirement* être en possession d'un carnet de prélèvement avec dispositifs de marquage.

Pour ce faire, **cochez la case figurant au VERSO du bon de commande**

ATTENTION : *Nous vous rappelons que vous devez nous avoir retourné, le cas échéant, votre carnet de prélèvement Bécasse (CPB) 2017/2018, pour pouvoir prétendre à la délivrance d'un CPB 2018/2019 en cochant la case correspondante.*

Si vous avez égaré ou détruit le CPB 2017/2018, merci de nous **adresser une attestation** avec nom, prénom, adresse, numéro de permis et de préciser la raison (égaré ou détruit).

Restant à votre disposition au 03 86 94 22 99.

Le Président

O. LECAS



NOTICE D'INFORMATION POUR VALIDER VOTRE PERMIS

1^{ère} étape - Recto du bon de commande :

Cadre A : vérifiez que votre nom, prénom, adresse, date de naissance et références du permis de chasser, soient complets et corrects.

Concernant le n° du permis, il est indiqué à côté de la photo pour ceux qui ont le permis de couleur verte **ou** en bas à droite pour ceux qui ont le nouveau format « carte d'identité ».

En cas d'erreurs, vous devez les corriger dans le **cadre C** de l'imprimé prévu à cet effet.

Rappel : *le permis de chasse de couleur blanche délivré avant le 1^{er} juillet 1976 n'est plus valable !*

Cadre B : A compléter uniquement pour les mineurs ou majeurs sous tutelle

Cadre D : A remplir pour nous permettre de vous joindre le cas échéant.

Cadre E : « Causes d'incapacité » - A lire attentivement, puis compléter et signer obligatoirement.

2^{ème} étape - Verso du bon de commande

* **Vous souhaitez une validation départementale Yonne ou nationale.**

↳ **Cochez** la case de votre choix selon que vous chassez **ou non** le grand gibier ; le montant à acquitter est précisé **avec ou sans assurance.**

* **Vous souhaitez un carnet de prélèvement bécasse 2018/2019 :**

↳ Cochez la case correspondante et pensez à retourner le cas échéant celui de la saison 2017/2018.

* **Vous chassez dans l'Yonne et dans un autre département** (= validation pour 2 départements).

↳ Complétez le n°, le nom et les tarifs du 2^{ème} département que vous aurez choisi.

*Les prix des départements limitrophes vous ont été indiqués ; pour un autre département nous consulter au **03 86 94 22 99.***

↳ Faites l'addition et précisez le total à régler **avec ou sans assurance.**

* **Pour une validation temporaire,** appelez le **03 86 94 22 99** ; nous vous enverrons un formulaire spécifique.

3^{ème} étape - **Etablir le chèque correspondant à votre choix à l'ordre de REGIE CHASSE 89.**



NE PAS ARRONDIR LE MONTANT DU REGLEMENT !

4^{ème} étape - Joignez dans l'enveloppe pré-adressée à cet effet, le bon de commande **complété et signé**, ainsi que votre règlement. Affranchir au tarif en vigueur.

IMPORTANT

TOUT DOSSIER INCOMPLET OU NON SIGNE SERA SYSTEMATIQUEMENT RENVOYE

XXXXXXXXXX

Au cas où vous n'auriez pas l'enveloppe pré-adressée, le bon de commande et le règlement sont à envoyer à l'adresse suivante :

Fédération Départementale des Chasseurs de l'Yonne
20 avenue de la Paix
BP N° 80168 – ST GEORGES SUR BAULCHE
89003 AUXERRE CEDEX

Pour information :

- Vous devez obligatoirement être assuré pour valider votre permis de chasser.

- Le montant de la redevance correspond à la somme qui était auparavant réglée dans les perceptions.